

# RECRUTEMENT D'UN COLLABORATEUR NON-ÉLIGIBLE

**Nom de l'entreprise :** Moulins de Kleinbettingen

**Secteur d'activité :** Industrie manufacturière

**Catégorie de l'entreprise :** Grande Entreprise

## Description de l'action

En 2022, les Moulins de Kleinbettingen ont pris la décision d'embaucher un collaborateur d'origine extra-européenne, initialement non-éligible à un emploi au Luxembourg. Grâce à un accompagnement proactif, l'entreprise a soutenu ce collaborateur dans l'acquisition du statut légal nécessaire pour travailler dans le pays.

## Contexte

Cette initiative est née suite à une collaboration avec un organisme d'aide à l'emploi qui a recommandé la candidature d'une personne venant d'un pays extra-européen, n'ayant pas encore le droit de travailler au Luxembourg. Malgré ce statut juridique incertain, l'entreprise a pris le pari de se concentrer sur les compétences et les qualifications du candidat. Elle a ainsi fait preuve de responsabilité en choisissant d'étudier cette candidature de manière ouverte et impartiale, ce qui l'a conduite à offrir un poste à cette personne.

## Objectifs

L'objectif principal de cette initiative est de montrer que l'embauche de personnes non-éligibles à l'emploi peut être une opportunité plutôt qu'un frein. En mettant l'accent sur les compétences et la motivation, les Moulins de Kleinbettingen ont voulu prouver que des obstacles administratifs peuvent être résolus si l'entreprise est prête à y investir du temps. Cette démarche vise également à inspirer d'autres entreprises à considérer les candidats de manière équitable, sans se laisser bloquer par les barrières liées à l'origine ou au statut juridique.

## Approche

Après avoir déclaré un poste vacant auprès de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), les Moulins de Kleinbettingen ont obtenu un certificat leur autorisant à recruter la personne de leur choix. Suite à cela, l'entreprise a pris l'initiative d'accompagner activement le collaborateur dans ses démarches administratives pour l'obtention de son autorisation de travail. Ce processus impliquait des échanges constants avec les autorités compétentes pour garantir que toutes les étapes étaient complétées avec succès. Une fois l'autorisation de travail obtenue, le collaborateur a pu être officiellement embauché et commencer à exercer ses fonctions. Cette démarche démontre l'engagement de l'entreprise à surmonter les obstacles administratifs, en prouvant que même des situations complexes peuvent être résolues avec détermination et collaboration.

## Impact

**Impact personnel :** L'engagement de ce collaborateur a eu un impact considérable sur sa vie personnelle. En surmontant les défis administratifs et en obtenant un emploi stable, cette personne a pu améliorer sa situation socio-économique, avec un accès à un salaire et à un logement décent.

**Impact pour les Moulins de Kleinbettingen :** En choisissant de surmonter les barrières administratives et juridiques, l'entreprise a renforcé sa réputation d'ouverture et de diversité. Cela a non seulement inspiré ses autres collaborateurs, mais a également démontré que l'intégration des personnes internationales peut avoir des effets positifs sur l'entreprise elle-même, en diversifiant ses perspectives et en renforçant son engagement RSE.

## « A faire »

Ne pas craindre les obstacles administratifs liés à l'embauche de personnes issues de contextes divers. Si le candidat dispose des compétences recherchées, aucun obstacle n'est insurmontable.

Étudier chaque candidature de manière impartiale, en se concentrant uniquement sur les compétences et le potentiel, et non sur des aspects discriminatoires tels que l'origine ou la nationalité.

S'engager à soutenir les collaborateurs dans la régularisation de leur situation, en accompagnant activement les démarches nécessaires.

## « Ne pas faire »

Refuser une candidature sur la base de l'origine, de la nationalité ou de toute autre forme de discrimination.

Rejeter une candidature prometteuse parce qu'elle demande un travail administratif supplémentaire ou présente des obstacles temporaires. Chaque candidat mérite une évaluation équitable, quelle que soit la complexité de sa situation.